



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 mai 2024
CONVOCACTION DU 7 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai, à vingt heures et neuf minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (AP), CARRIER Max (CM), CHAUTARD Jean-Jacques (CJJ), JALLEAU FAURE Béatrice (JFB), LANOUX Marianne (LM), LARRIEU Cécilia (LC) LAVIGNE DELVILLE François (LDF), LIBERT-MESNAGE Evelyne (LME), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (MLDC), TALLARON Luce (TL)

Procurations : Monsieur BOUVARD Bruno (BB) donne procuration à Mme JALLEAU FAURE Béatrice, Monsieur CHARTON Jean-Marc (CJM) donne procuration à Mme LANOUX Marianne, Monsieur CHOUMITZKY Olivier (CO) donne procuration à M. LAVIGNE DELVILLE François, Madame QUOUILLAULT Anita (QA) donne procuration à Mme TALLARON Luce.

Excusés : MORET DAVOINE René (MDR),

Secrétaire de séance : TALLARON Luce (TL)

Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn (SL)

Ordre du jour :

1. Validation des PV du CM du 19 mars 2024 et du 09 avril 2024,
2. Délibération permettant la clôture des régies de secours et des photocopies,
3. Délibération autorisant l'extension de la régie périscolaire et de bibliothèque,
4. Délibération approuvant l'actualisation des valeurs locatives selon l'indice des fermages 2022-2023,
5. Délibération validant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz,
6. Délibération validant le règlement de la restauration cantine,
7. Délibération validant le règlement du périscolaire,
8. ~~Délibération validant le règlement des inscriptions et des dérogations scolaires, (reportée)~~
9. Arrêté autorisant l'installation d'une station Vélonocy sur le parking de la mairie,
10. Délibération donnant permission à l'installation d'un Foodtruck,
11. Point divers : les élections européennes, une commission finances à mettre en place, les postes d'adjoint...

Validation des PV du Conseil Municipal du 19 mars 2024 et du 09 avril 2024

LDF propose des PV des CM du 19 mars et du 09 avril 2024.

Il n'y a aucune remarque des élus. LDF procède au vote :

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

Délibération permettant la clôture des régies de secours et des photocopies

LDF explique qu'antérieurement la gestion des frais de secours de la station du Semnoz était à la charge de la commune, mais que lors de la fusion avec le Grand Annecy, ce dernier en a repris la gestion et la charge financière des sommes impayées qui en résultait.

La commune n'a donc plus à maintenir la régie qui avait été créée à cet effet.



Par ailleurs, il apparaît inutile de conserver la régie ouverte pour les frais de photocopies. Les sommes étaient très minimes pour répondre aux quelques demandes de photocopies par les administrés.

LDF propose la suppression des 2 régies et procède au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération autorisant l'extension de la régie périscolaire et de bibliothèque

LDF fait la lecture de la délibération.

LM informe qu'il ne sera pas nécessaire de gérer les adhésions via la régie de la commission vie locale s'étant porté sur la gratuité des adhésions.

LC demande la modification de la délibération dans le sens.

LS laissera juste les produits du service culturel sur l'extension de la régie.

LDF met au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération approuvant l'actualisation des valeurs locatives selon l'indice des fermages 2022-2023

LDF fait lecture de la délibération.

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a adressé comme tous les ans les nouveaux taux applicables aux baux ruraux et projette ces derniers à l'écran.

Il procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération approuvant la Convention Syane/Gaz avec la commune

LDF fait la lecture du courrier du Syane sur la proposition de renouvellement l'achat groupé du contrat de gaz en 2025 et indique que ce contrat permet à la commune de bénéficier d'un prix plus avantageux qu'un contrat individuel et propose de renouveler ce contrat avec le Syane.

BB demande le chiffrage inscrit au budget 2023 et le coût prévisionnel pour l'année 2024. Ce dernier est à hauteur de 39 050 €.

CO convient que c'est très compliqué de gérer ce type de contrat et qu'il faudrait être une personne aguerrie pour le faire et qu'il est préférable de conserver cet achat groupé avec le Syane.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération validant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Après lecture de la délibération, sans aucune remarque particulière, LDF procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération validant le règlement de la restauration cantine

JLB informe que le règlement a été remis à jour compte tenu des modifications liées au self et au recrutement de la référente scolaire.



- la viabilité économique du projet,
- le retrait de la caravane.

Monsieur le maire se propose à recevoir Mme Bouilloux afin de finaliser le projet et établir une convention.

La délibération est reportée à un conseil municipal ultérieur.

Point divers : les élections européennes, une commission finances à mettre en place, les postes d'adjoint

1. Les élections européennes du 9 juin 2024

LS a envoyé au préalable le tableau du planning du bureau de vote aux élus afin qu'ils puissent proposer les horaires leur convenant.

LDF fait circuler le tableau du planning pour que les élus confirment leurs inscriptions.

2. Création d'un poste adjoint

Compte tenu des 3 gros projets à mener : la plaine ludique et sportive, la place publique et la sécurisation et la piétonnisation du centre village, il propose de créer un poste d'adjoint qui pourrait superviser l'ensemble.

L'ensemble des élus a pris conscience de la réalité du besoin.

TL propose de créer un poste de conseiller municipal délégué avec une mission spécifique permettant un dédommagement et souhaite qu'une réunion soit proposée afin d'en débattre.

3. Divers

LDF fait lecture des 3 éléments suivants :

- Courrier de la préfecture : la diffusion de la carte de sensibilité aux feux de forêts et de végétation
- Courrier du Grand-Anancy sur le SCOT : L'inscription d'équipement des différentes communes et le logement qui auraient pour conséquence le recalcul de la consommation foncière sur une période donnée,
- LDF remet à AP, correspondant du SDIS pour la commune, le document bilan de l'action du SDIS édité et diffusé aux communes par cet organisme.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 h 52.

La secrétaire de séance

Luce TALLARON

Le Maire,

François LAVIGNE DELVILLE





LC demande à ce que soit modifiée une formulation qui prête à interprétation.

Les élus échangent entre eux afin de co-écrire le texte sur l'article 8.

JLB fait une relecture complète pour validation de tous.

LDF propose divers changements sur l'article 5 et sur l'article 10.

LS propose un travail du service périscolaire sur la gestion de la discipline et des punitions/réparations plus adapté, au lieu d'être centré uniquement sur la sanction.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération validant le règlement du périscolaire

Le règlement fait débat entre les élus, il y a des incohérences de relevées sur la tarification des pénalités. Sans consensus sur l'écrit, il est proposé une relecture en commission scolaire afin d'être représenté au prochain conseil municipal du mois de juin.

Arrêté autorisant l'installation d'une station Véloncy sur le parking de la mairie

LDF fait la lecture de l'arrêté. Il monte le plan de l'installation.

LDC juge que l'emplacement est pertinent et visible de tous.

LC rappelle que le débat sur les horaires de bus de la SIBRA n'a pas été solutionné. TL avance qu'il avait été demandé de faire des changements afin qu'un bus circule toutes les heures.

LDF informe qu'un nouveau président est à la tête de la SIBRA et qu'il cherche à faire plus avec les mêmes moyens et qu'il a demandé à ce que la ligne 13 qui s'arrête actuellement à Quintal puisse venir jusqu'à Viuz et que le président de la SIBRA a donné un accord de principe.

LC explique qu'elle a été présente à une réunion conviant tous les conseillers municipaux sur la thématique de la mobilité dans le Grand Annecy et qu'au final il n'en ressort aucun changement.

LDF indique que cette prolongation entre dans le cadre des projets des prolongations de lignes actuellement étudiés par les services.

Il est proposé un article dans le Viulan pour donner une information sur les projets du Grand Annecy pour améliorer la mobilité dans le territoire et particulièrement notre commune.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération donnant permission à l'installation d'un Foodtruck

LDF expose la demande de Mme Bouilloux d'installer un Food truck sur le parking situé en face du cimetière.

AP avance que l'emplacement sur le parking de la mairie serait plus sécuritaire que cet emplacement.

LC alerte sur le risque d'un stationnement permanent de la caravane sur cet emplacement.

LDF fait une synthèse des éléments à examiner et à statuer ultérieurement :

- le choix de l'emplacement,
- le nombre de jours et les jours concernés,
- l'amplitude horaire,
- les nuisances sonores et olfactives,
- la durée de la période d'essais,
- la tacite reconduction,